



OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

OCTOBRE 2019



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

MISSION – L'OCAN a pour mission de préserver et développer les ressources, les qualités et les richesses d'un territoire vivant, durable et productif, au bénéfice de la population.

VISION – L'OCAN est reconnu comme un centre de compétences favorisant la cohésion entre les usagers du territoire. Il participe, dans une dynamique constructive, transversale et innovante, à l'évolution d'une région vivante, riche en biodiversité et garante d'une souveraineté alimentaire axée sur des produits locaux de qualité.

Paysage et nature en ville

Établir une conception paysagère cantonale et veiller à sa prise en compte à l'échelle locale et régionale. Favoriser un cadre de vie urbain de qualité par la réalisation d'espaces publics intégrant la nature en ville, par la promotion des initiatives en faveur de la biodiversité ainsi que par le maintien du patrimoine arboré genevois.

Forêts

Garantir la conservation de la forêt et de ses fonctions, comme la préservation de la diversité des espèces et des paysages, la production de bois, ainsi que des espaces de loisirs et de détente.

200

arbres remarquables répertoriés

42

réserves naturelles soit

3%
du territoire genevois



3'000 ha de forêts soit
12% de la surface du canton



de sentiers
de randonnée pédestre
sur le canton

50%

de la flore répertoriée en Suisse
est présent à Genève. Elle comprend
37 espèces d'orchidées sauvages

Agriculture nourricière

Maintenir une agriculture nourricière de proximité et de qualité, en harmonie avec l'environnement et la biodiversité. Veiller à la préservation des terres agricoles et sols fertiles.



1'000
365

produits alimentaires certifiés
"Genève Région - Terre Avenir" (GRTA)
entreprises agréées, produisent,
transforment et distribuent ces produits

384

exploitations agricoles
à Genève dont:

92%

pratique les prestations
écologiques requises

10%

pratique la production
biologique

Promotion agricole et protection des cultures

Encourager et soutenir une production agricole genevoise diversifiée et la promotion des produits du terroir. Veiller à la santé des végétaux et lutter contre les organismes de quarantaine.

Espace agricole genevois:

56.5%
Grandes cultures

29.1%
Surfaces herbagères

11.5%
Viticulture

2%
Maraîchage

0.7%
Arboriculture

0.2%
Horticulture

Milieux naturels, faune et flore

Assurer une gestion dynamique et une mise en réseau des écosystèmes naturels, agricoles et urbains pour favoriser un développement harmonieux de la faune et de la flore.

9'950 ha

de surface agricole utile (SAU), soit
42% du territoire genevois



Associations professionnelles Exploitants agricoles
OPAGE Commissions officielles

Architectes, architectes paysagistes et urbanistes

FZAS Coopératives agricoles et forestières, associations de propriétaires de forêt

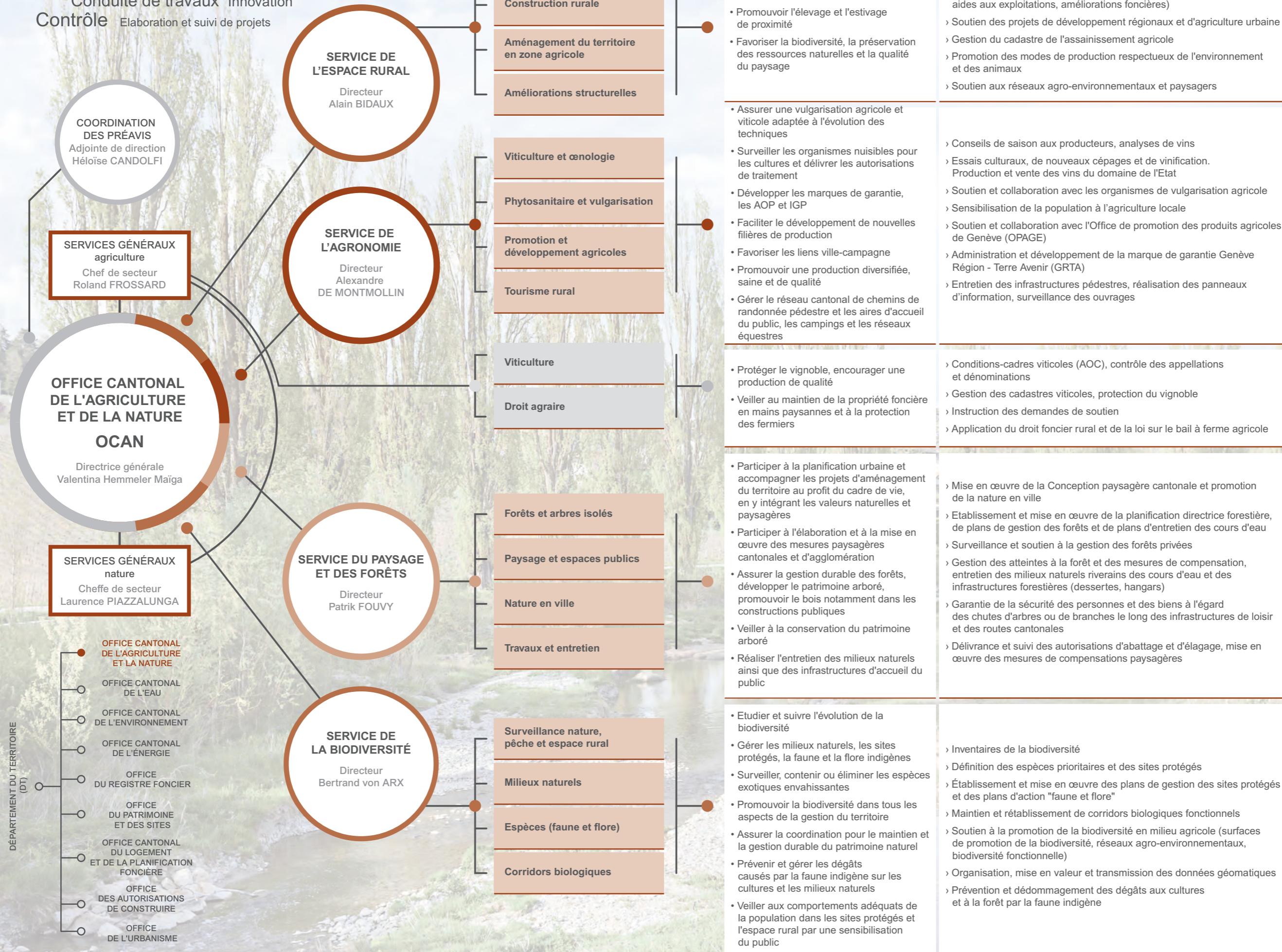
OFAG – OFEV – ARE – OFROU Pro Natura Genève AgriGenève

HEPIA, Muséum, UniGE, Conservatoire et Jardin botanique, GenèveRando
Restaurants collectifs, d'entreprise et scolaires

Distributeurs Fondation Neptune

Fonds Suisse pour le Paysage Bureaux d'ingénieur et d'étude

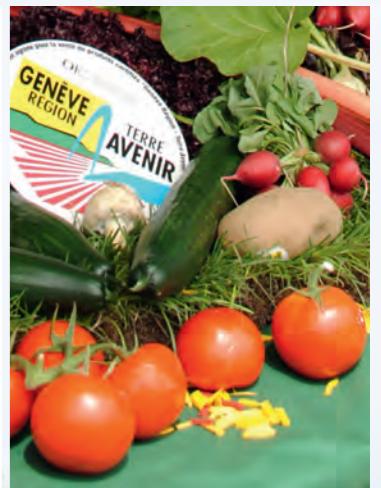
Conseil
 Expertise Marketing
Gestion Planification Accompagnement
 Analyse, Statistique Négociation
 Conduite de travaux Innovation
Contrôle Elaboration et suivi de projets



- Prise en compte de l'agriculture dans les différentes politiques publiques
- Préavis sur les autorisations de construire en zone agricole
- Recensement (structures agricoles, animaux de rente)
- Prescriptions en matière de droit aux contributions agricoles
- Instructions des demandes de financement (crédits d'investissement, aides aux exploitations, améliorations foncières)
- Soutien des projets de développement régionaux et d'agriculture urbaine
- Gestion du cadastre de l'assainissement agricole
- Promotion des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux
- Soutien aux réseaux agro-environnementaux et paysagers



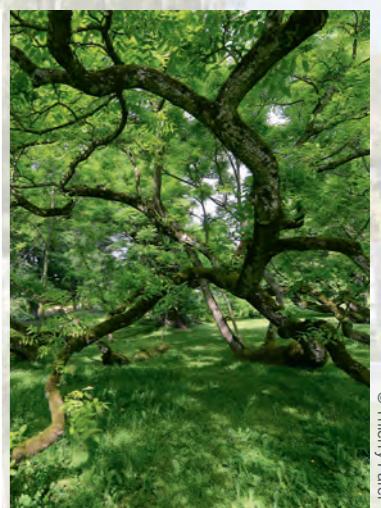
- Assurer une vulgarisation agricole et viticole adaptée à l'évolution des techniques
- Surveiller les organismes nuisibles pour les cultures et délivrer les autorisations de traitement
- Développer les marques de garantie, les AOP et IGP
- Faciliter le développement de nouvelles filières de production
- Favoriser les liens ville-campagne
- Promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité
- Gérer le réseau cantonal de chemins de randonnée pédestre et les aires d'accueil du public, les campings et les réseaux équestres



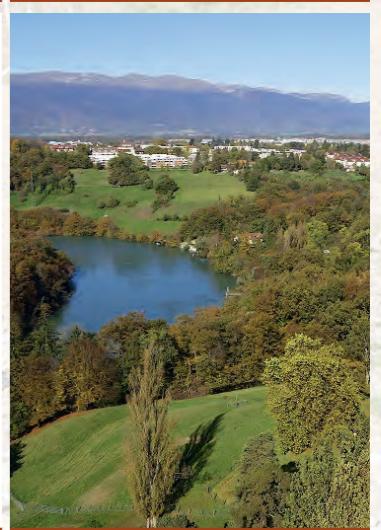
- Conditions-cadres viticoles (AOC), contrôle des appellations et dénominations
- Gestion des cadastres viticoles, protection du vignoble
- Instruction des demandes de soutien
- Application du droit foncier rural et de la loi sur le bail à ferme agricole



- Participer à la planification urbaine et accompagner les projets d'aménagement du territoire au profit du cadre de vie, en y intégrant les valeurs naturelles et paysagères
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures paysagères cantonales et d'agglomération
- Assurer la gestion durable des forêts, développer le patrimoine arboré, promouvoir le bois notamment dans les constructions publiques
- Veiller à la conservation du patrimoine arboré
- Réaliser l'entretien des milieux naturels ainsi que des infrastructures d'accueil du public



- Etudier et suivre l'évolution de la biodiversité
- Gérer les milieux naturels, les sites protégés, la faune et la flore indigènes
- Surveiller, contenir ou éliminer les espèces exotiques envahissantes
- Promouvoir la biodiversité dans tous les aspects de la gestion du territoire
- Assurer la coordination pour le maintien et la gestion durable du patrimoine naturel
- Prévenir et gérer les dégâts causés par la faune indigène sur les cultures et les milieux naturels
- Veiller aux comportements adéquats de la population dans les sites protégés et l'espace rural par une sensibilisation du public



© OPAGE

© Thierry Parel

A VOTRE SERVICE

WWW.GE.CH

Questions phytosanitaires et organismes de quarantaine

**Paiements directs, crédits d'investissement,
reconnaissance d'exploitation**

**Améliorations foncières, droit foncier rural, affermage agricole,
zones agricoles spéciales**

Promotion de l'agriculture et de la viticulture genevoise

Vente des vins du domaine de la République et canton de Genève

Autorisation d'abattage et d'élagage d'arbres, taille de platane

Déclaration de dégâts dus à la faune et de prélèvements faune et flore

**Commande de bois, demande de défrichement, période pour
les travaux forestiers**

**Demande d'autorisation d'activités ou de manifestations en forêt
ou dans les sites protégés**

**OFFICE CANTONAL
DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE**

AGRICULTURE

T 022 388 71 71

NATURE

T 022 388 55 40

**Centrale des gardes de l'environnement
Service de piquet 24/24h, interventions
faune, nature, surveillance pêche.**

T 022 388 55 00

www.ge.ch



GE-environnement



GEenvironnement

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS :

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

T 022 546 76 00

info-service@etat.ge.ch